



Luxembourg, le **27 AOUT 2020**  
Réf. QP - 55/20 – N°2584

**REÇU**  
Par Alff Christian , 16:04, 27/08/2020

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service Central de Législation  
Luxembourg

**Objet :** Question parlementaire n°2584 du 24 juillet 2020 de l'honorable Député Dan Biancalana

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La Ministre de la Justice



Sam TANSON



**Réponse conjointe de Madame Sam TANSON, Ministre de la Justice, et de Monsieur Henri KOX, Ministre de la Sécurité intérieure, à la question parlementaire n° 2584 du 24 juillet 2020 de l'honorable député Dan Biancalana**

*Est-ce que la Police grand-ducale compte se spécialiser davantage dans le domaine de la surveillance du darknet, en suivant entre autres l'exemple français ?*

L'idée de créer une telle unité spécialisée au sein du service de police judiciaire fait l'objet de discussions depuis un certain temps dans la Police. Cette unité devrait non seulement couvrir le domaine de la pédopornographie mais également d'autres volets pouvant faire partie de ce type de réseaux (trafic d'armes, trafic de drogue, etc).

Toutefois, ce concept n'a pas encore été mis en œuvre jusqu'à ce jour, en raison d'un manque de personnel, tout en sachant que les effectifs de la Police grand-ducale seront renforcés de manière générale dans le cadre du plan de recrutement.

*Est-ce que Monsieur le Ministre dispose des statistiques renseignant combien de personnes résidentes au Luxembourg fréquentent le dark net ?*

Le service de police judiciaire ne dispose pas d'une telle statistique.

*3) En outre, quelles mesures les Ministres envisagent-ils à mettre en place afin de lutter contre la propagation des films pédopornographiques ?*

Basé sur l'expérience des différents acteurs (Police, ONG, etc), il convient de noter que la propagation des contenus pédopornographiques est un vrai fléau.

D'une part, des campagnes de sensibilisation et la prise de conscience de la société sont un moyen d'enrayer cette propagation, d'autre part, la répression a certainement un effet dissuasif. Un travail proactif, en coopération avec Europol et Interpol, peut impacter positivement la lutte contre la propagation des films pédopornographiques.

Actuellement, le Ministère Public travaille en étroite collaboration avec la plateforme BEESECURE. L'initiative de BEE SECURE englobe les actions au niveau de la sensibilisation et préconise une utilisation plus sécurisée des nouvelles technologies relatives à l'information et à la communication. BEE SECURE est également un projet financé en partie par la Commission Européenne, et qui fait partie du centre de sensibilisation luxembourgeois au sein du réseau paneuropéen « Insafe ». BEESECURE perçoit les signalements des organismes comme « Inhope ».



Ces organismes (BEESECURE, Inhope, Europol, Interpol, etc.) envoient directement des liens suspects au Ministère public lorsque ceux-ci contiennent du contenu CSAM (Child sexual abuse material). Ensuite, le Ministère public prend les mesures adéquates afin de supprimer les liens illicites à la source. Le cas échéant, le Ministère public lance des poursuites.

4) Comment les Ministres évaluent-ils la situation que beaucoup de mineurs fassent circuler ces vidéos ? Comment veulent-ils agir afin de lutter contre ce phénomène choquant ?

Il est renvoyé à la réponse sub 3).

En plus des campagnes et des mesures existantes (par exemple BEE SECURE), les jeunes et leurs parents doivent être davantage sensibilisés.

5) Comment Monsieur le Ministre de la Police assure-t-il que les policiers exposés à de telles images aient la possibilité de recevoir tout le support psychologique nécessaire ?

Les enquêteurs de la section protection de la jeunesse et infractions à caractère sexuel, en charge de ce domaine, peuvent faire appel au service psychologique de la police à tout moment, si nécessaire.